

SARL HUGONNET MENARD AUDIT
57 Rue Alsace Lorraine 79200 PARTHENAY
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers



Exercice clos le 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Siège social : 200 Rue Jean Jaures – 79000 NIORT

Association AIVE

HUGONNET-MENARD-AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES



57 rue Alsace Lorraine
CS 20124
79204 PARTHENAY Cedex

Tél. 05 49 64 36 44
Fax. 05 49 94 61 61

www.hm-ec.fr / cbine@hm-ec.fr

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIVE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ Tel que décrit dans l'annexe, au paragraphe " Titres immobilisés ", les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, et ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

➤ Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Evaluation des immobilisations corporelles », la valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, TVA incluse.

➤ Tel que décrit dans l'annexe aux paragraphes « Evaluation des créances » et « Dépréciation des créances », les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois appelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARTHENAY, le 3 septembre 2020
Le commissaire aux comptes

SARL HUGONNET-MENARD
AUDIT

Mikael HUGONNET – Commissaire aux Comptes-
Associé

EXERCICE du 01.01.2019 au 31.12.2019

COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION AIVE
200 Rue Jean Jaurès
79000 NIORT

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles					
	Frais d'etablissement					
	Frais de recherche et de developpement					
	Concessions, Brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilitisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilitisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matieres premieres, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermediaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes verses sur commandes					
	Creances (3)					
	Creances usagers et comptes rattaches					
	Autres creances					
Comptes de Régularisation	Total III					
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)					
	1 224 932	181 460	1 043 473	1 039 408	4 065	0.39

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° 070011 en Euros.

HUGONNET-MENARD-AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
57 rue Alsace Lorraine - BP 124
79204 PARTHENAY Cedex
Tél. 05 49 64 36 44 - Fax : 05 49 94 61 61
cabinet@hm-ec.fr

BILAN PASSIF

PASSIF				Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1 Euros %																
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	165 543	165 543	47 261	1 101	2.33	NS	15.37															
	Ecarts de réévaluation	Réserves :	Réserves statutaires ou contractuelles	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise :	Apports	Legs et donations	Résultats sous contrôle de tiers financiers	Ecarts de réévaluation	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	Provisions réglementées	Droit des propriétaires	Total I	Comptes de liaison	Total II	PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	DETTES (1)	Comptes de Régularisation	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Dossier N° 070011 en Euros.

Bakerilly STREGO

488 282

484 809

HUGONNET-MENARD-AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
57 rue Alsace Lorraine - BP 124
79204 PARTHENAY Cedex
Tel. 05 49 64 36 44 - Fax : 05 49 94 61 61
cabineti@hm-ec.fr

COMPTE DE RESULTAT

Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
31/12/2019 12		31/12/2018 12		Euros %	
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises		190 106	155 562	34 544	22.21
Production vendue de Biens et Services		217 971	206 840	11 131	5.38
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation		439 068	321 732	117 337	36.47
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		14 396	27 564	13 168	47.77
Collectes					
Cotisations					
Autres produits		21	11	11	101.81
Total I		861 562	713 330	148 232	20.78
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises		141 449	111 649	29 801	26.69
Variation de stock (marchandises)		550	7 650	8 200	107.19
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 033	1 761	1 272	72.23
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		312	1 068	1 381	129.23
Autres achats et charges externes		131 516	106 136	25 380	23.91
Impôts, taxes et versements assimilés		11 132	7 826	3 306	42.25
Salaires et traitements		377 085	324 066	53 019	16.36
Charges sociales		93 305	104 836	11 531	11.00
Dotations aux amortissements et aux provisions		56 558	41 524	15 034	36.21
Sur immobilisations : dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		11 352	9 525	1 827	19.18
Subventions accordées par l'association					
Autres charges (2)		385	466	82	17.49
Total II		825 577	717 090	108 487	15.13
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		35 986	3 760	39 746	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

Bakertilly STREGO

HUGONNET-MENARD-AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
57 rue Alsace Lorraine - BP 124
79204 PARTHENAY Cedex
Tél. 05 49 64 36 44 - Fax : 05 49 94 61 61
cabinet@hm-ec.fr

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3	3	0	0.30
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 003	3 047	43	1.42
2. Résultat financier (V-VI)	3 000	3 043	43	1.42
3. Résultat courant avant impôts (II+III+IV+V-VI)	32 986	6 803	39 789	584.84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 109	1 444	5 666	392.46
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 068	19 202	12 867	67.01
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 300		9 300	
Total VII	48 478	20 645	27 832	134.81
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 145	11 908	10 763	90.38
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	798	833	35	4.24
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	1 943	12 741	10 799	84.75
Total VIII	1 943	12 741	10 799	84.75
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	46 535	7 904	38 631	488.75
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	910 043	733 979	176 065	23.99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	830 523	732 878	97 645	13.32
Solde intermédiaire	79 521	1 101	78 420	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	44 921	1 101	43 820	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 043 472,74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 861 562,26 Euros et dégageant un excédent de 44 920,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Augmentations	Valeur brute début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions		
				Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL
	4 008				
				Terrains	
	70 163			Constructions sur sol propre	
	356 252			Installations techniques, Matériel et outillage industriel	
	117 682			Installations générales agencements aménagements divers	
	2 454			Matériel de transport	
	8 200			Matériel de bureau et informatique, Mobilier	
	13 495			TOTAL	568 246
59 366				Autres participations	
	9 000			Autres titres immobilisés	
	118 353			TOTAL	127 353
				TOTAL GENERAL	699 608
59 366					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Réévaluation Valeur d'origine fin exercice	Valeur brute en fin d'exercice	Diminutions		Poste à Poste	Cessions	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
70 163	70 163				1 999	Terrains	
356 252	356 252					Constructions sur sol propre	
160 913	160 913				7 687	Installations techniques, Matériel et outillage industriel	
5 321	5 321					Installations générales aménagements divers	
11 410	11 410					Matériel de transport	
15 865	15 865					Matériel de bureau et informatique, Mobilier	
619 925	619 925				7 687	TOTAL	
9 000	9 000					Autres participations	
118 353	118 353					Autres titres immobilisés	
127 353	127 353					TOTAL	
749 287	749 287				9 687	TOTAL GENERAL	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		4 008		1 999	2 009
TOTAL					
Terrains		5 167	5 226		10 393
Constructions sur sol propre		30 921	18 588		49 509
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		71 445	27 797	6 890	92 353
Installations générales aménagements divers		1 140	1 366		2 506
Matériel de transport		6 130	2 581		8 711
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 158	1 000		13 158
TOTAL		126 960	56 558	6 890	176 628
TOTAL GENERAL		130 969	56 558	8 889	178 638

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Amortissements des dotations						
Terrains		5 226				
Constructions sur sol propre		18 588				
Installations techniques matériel outillage indus.		27 797				
Instal.générales agenc.aménag.divers		1 366				
Matériel de transport		2 581				
Matériel de bureau informatique mobilier		1 000				
TOTAL		56 558				
TOTAL GENERAL		56 558				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres	165 543	1 101	44 921	0	165 543
Fonds associatifs sans droit de reprise Réserves :	47 261	1 101		0	46 160
Report à nouveau					
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 101	1 101	44 921	0	44 921
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :	176 337		32 332	31 798	176 871
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	295 719		77 253	31 799	341 173

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	3 162	1 352			4 514
Autres provisions pour risques et charges	9 300	10 000	9 300		10 000
TOTAL	12 462	11 352	9 300		14 514

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	3 320		498		2 822
TOTAL	3 320		498		2 822
TOTAL GENERAL	15 782	11 352	9 798		17 336
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		11 352	498		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances			
Autres créances clients	2 37 752	2 37 752	
Divers état et autres collectivités publiques	1 92 004	1 92 004	
Groupe et associés	1 484	1 484	
Débiteurs divers	855	855	
Charges constatées d'avance	1 982	1 982	
TOTAL	4 34 076	4 34 076	
A 1 an au plus			4 34 076
A plus d'1 an			

Etat des dettes			
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 67 119	9 716	38 365
Emprunts et dettes financières divers	3 114	3 114	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 90 366	2 90 366	
Personnel et comptes rattachés	24 749	24 749	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 464	30 464	
Autres impôts taxes et assimilés	6 040	6 040	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 767	52 767	
Groupe et associés	66 588	66 588	
Autres dettes	4 068	4 068	
Produits constatés d'avance	7 500	7 500	
TOTAL	652 774	4 95 371	38 365
Emprunts remboursés en cours d'exercice			9 549
A 1 an au plus			4 95 371
De 1 à 5 ans			38 365
A plus de 5 ans			119 038

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	A	B	C	D = A - B + C
Fonds à engager au début de l'exercice				Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
Préf - sécurité routière	4 600			4 600	4 600
Région - auto école	36 740			30 000	30 000
TOTAL	41 340			34 600	34 600

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, tva incluse.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	17 653
Autres créances	192 004
Total	209 657

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 929
Dettes fiscales et sociales	35 724
Autres dettes	1 757
Total	58 410

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 982
Total	1 982
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 500
Total	7 500

Subventions d'équipement

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié de 32.332 € au titre de subventions d'investissements.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Bénévolat

Le bénévolat n'a fait l'objet d'aucune valorisation car jugé non significatif.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 23/05/2017 au Crédit Coopératif
Montant initial de cette garantie : 180 000
Montant restant dû en capital : 160 134
Date de fin d'échéance de la garantie : 23/05/2037
Nature de la sûreté réelle : Privilège de prêteur de dernier sur le terrain 100%
Intérêts restant dus : 25.978 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges		Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an		2 385
60 à 64 ans	1 à 5 ans		1 606
55 à 59 ans	6 à 10 ans		3 65
45 à 54 ans	11 à 20 ans		158
35 à 44 ans	21 à 30 ans		
moins de 35 ans	plus de 30 ans		4 514
Engagement total			

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- turnover faible,
- progression des salaires : 1 % constant,
- taux moyen de charges sociales : 40 %,
- taux d'actualisation : 1 %.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Liste des filiales et participations

Filiales et participations		Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations				
- Filiales (+50% du capital détenu)				
- SARL EIVE 86		196 808	100.00	12 100
- SARL EIVE 79		639 964	100.00	34 917
- SCI JEAN-JAU		11 507	75.00	23 850
- Participations (10 à 50% du capital détenu)				
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				

HUGONNET-MENARD-AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
57 rue Alsace Lorraine - BP 124
79204 PARTHENAY Cedex
Tél. 05 49 64 36 44 - Fax : 05 49 94 61 61
cabinet@hm-ec.fr
Bakertilly STREGO